

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 26 septembre 2025

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025.

Membres en exercice: 11 Présents: 7 Votants: 10 Pour:10 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Thomas DEVAUD représenté par Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET, Monsieur Joseph ROBERT représenté par Monsieur Hervé BOULET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Régularisation de voirie le Vernet - Achat terrain Mme ANDRE Andrée
DE_2025_041**

Madame la Maire,

EXPOSE la nécessité d'acquérir 287 m² au village du Vernet - la Combelette - appartenant à Mme ANDRE Andrée (sur les parcelles F 843,846 et 848) ;

DONNE LECTURE du courrier d'acceptation reçu en date du 29 juillet 2025 de Mme ANDRE Andrée;

PRECISE que cette acquisition est nécessaire afin de régulariser la voirie actuelle qui dessert plusieurs maisons et terrains mais qui est actuellement propriété privée;

PRECISE que le prix proposé à Mme ANDRE Andrée est de 15 le m²;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir 287 m² des parcelles section F 843, 846 et 848 au prix de 15 le m² ;

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune ;

DESIGNE la SCP DELHAL - BONHOMME-ROMIEU pour la réalisation des différents actes;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour signer les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

02 OCT. 2025

Dépôt en Préfecture le :

02 OCT. 2025

et publication ou notification le :

Rouquet

La Maire,
Colette ROUQUET.



Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

048-214800898-DE_2025_041-DE

A G E D I